

De **quels déchets** s'agit-il ?

Qu'entend-on par 'déchet radioactif' ?

Dans chacune de ses activités, l'homme produit des déchets. C'est par exemple le cas lors de la production d'électricité dans des centrales nucléaires, du déclassement d'installations nucléaires ou de l'utilisation de matières radioactives pour la recherche, la médecine et l'industrie. Une partie de ces déchets sont radioactifs. La plupart des déchets radioactifs ressemblent aux déchets ménagers et industriels. Ils se composent de toute une série de matériaux et objets déjà utilisés, comme des vêtements de protection, des outils et des gravats d'installations mises à l'arrêt. Il existe une grande différence entre les déchets radioactifs et les déchets ordinaires. Les premiers contiennent en effet des matières qui émettent des rayonnements ionisants. Ces rayonnements peuvent être dangereux pour l'homme et l'environnement.



source : Belgoprocess



Projet intégré de dépôt final en surface
à Dessel pour les déchets belges de faible et de
moyenne activité et de courte durée de vie

Ensemble nous y parviendrons

De quelles catégories de déchets radioactifs s'agit-il ?

On distingue plusieurs types de déchets radioactifs. Le projet en question ne porte que sur le dépôt final de déchets de catégorie A, autrement dit, des déchets conditionnés dont les radioéléments présentent des concentrations d'activité suffisamment faibles et des durées de vie suffisamment courtes pour pouvoir être mis en dépôt final en surface. Cette catégorie regroupe des déchets de faible et moyenne activité et de courte durée de vie, mais peut également contenir d'infimes quantités de radioéléments de longue durée de vie.

Pourquoi une solution à long terme est-elle nécessaire ?

La radioactivité s'estompe avec le temps. Les déchets radioactifs contiennent toutefois de faibles quantités d'éléments de longue durée de vie qui restent radioactifs pendant plus de 200 à 300 ans. Dans le cas d'une solution à long terme comme la mise en dépôt final en surface, les déchets sont confinés et séparés de l'homme et de l'environnement aussi longtemps qu'ils n'ont pas perdu la majeure partie de leur radioactivité du fait de la désintégration des éléments de courte durée de vie. La sûreté est ainsi garantie et les générations futures ne doivent plus se préoccuper activement de ces déchets.



source : Belgoprocess

Que deviennent **aujourd'hui** les déchets belges de faible et moyenne activité et de courte durée de vie ?

L'ONDRAF gère l'ensemble des déchets radioactifs présents sur le territoire belge. Dans le cadre de cette gestion, la sûreté est toujours prioritaire.

Gestion des déchets

La gestion des déchets s'appuie sur deux principes : d'une part, le confinement des substances radioactives pour empêcher qu'elles se dispersent dans l'environnement et, d'autre part, le blindage contre les rayonnements ionisants. Ces principes s'appliquent à toutes les phases de la gestion : depuis l'apparition des déchets chez le producteur jusqu'à leur entreposage provisoire dans des bâtiments spécifiques, en attendant une solution à long terme. Afin de mener à bien sa mission, l'ONDRAF a élaboré toute une série de règles auxquelles les déchets doivent se conformer et vérifie si ces règles sont respectées. La gestion journalière des déchets radioactifs est aujourd'hui sûre et parfaitement sous contrôle.



source : Belgoprocess



source : Belgoprocess



Projet intégré de dépôt final en surface
à Dessel pour les déchets belges de faible et de
moyenne activité et de courte durée de vie

Ensemble nous y parviendrons

Gestion à la source : prévention, recyclage, tri, identification

Les producteurs de déchets radioactifs appliquent une politique de prévention. Autrement dit, ils limitent autant que possible leur production de déchets radioactifs, notamment par le recyclage et la récupération des matériaux.

Comme pour les collectes sélectives de déchets ménagers, les producteurs doivent également trier leurs déchets. Ils doivent aussi en préciser clairement le contenu.

Traitement

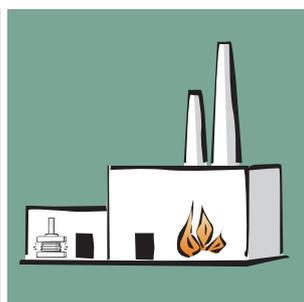
La grande majorité des déchets radioactifs est traitée à Dessel, dans les installations de Belgoprocess, filiale industrielle de l'ONDRAF. Le traitement vise, d'une part, à réduire le volume et, d'autre part, à concentrer et confiner la radioactivité dans des fûts. Le résultat est un produit fini stable, qui peut être stocké en toute sûreté.

Entreposage provisoire

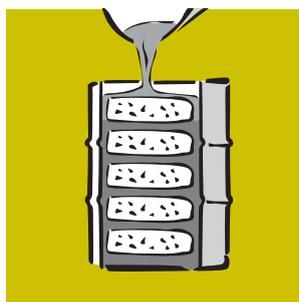
Les fûts contenant les déchets traités sont entreposés dans des bâtiments spécialement conçus à cet effet, sur le site de Belgoprocess. Les bâtiments d'entreposage de Belgoprocess sont conçus de manière à protéger l'homme et l'environnement des effets nocifs potentiels. Si l'entreposage des déchets radioactifs est sûr à court et moyen terme, il n'en reste pas moins une solution provisoire. Les installations de dépôt final peuvent, par contre, évoluer à terme vers une solution définitive.



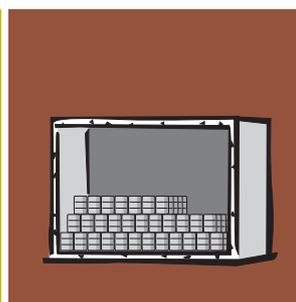
Limitation, tri,
identification



Réduction du volume



Stabilisation et
confinement



Entreposage



ONDRAF
Avenue des Arts 14
1210 Bruxelles
Tél. 02 212 10 11
Fax 02 218 51 65
www.ondraf.be